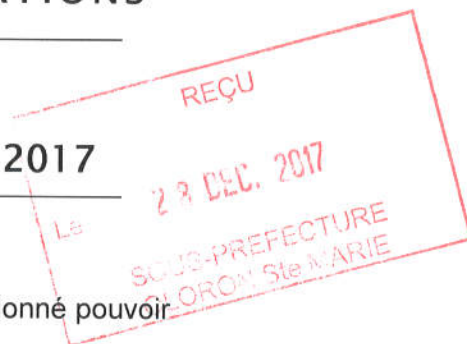


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2017



Etaient Présents 52 titulaires, 3 suppléants, 9 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Claude LACOUR, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES, Maité POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

| | | | |
|-------------------|------------------------|---|-------------------------|
| <u>Pouvoirs</u> : | Jean-Michel IDOIBE | à | Marylise GASTON |
| | Lydie CAMPELLO | à | Daniel LACRAMPE |
| | Cédric LAPRUN | à | Aimé SOUMET |
| | Françoise BESSONNEAU | à | Bernard AURISSET |
| | Fabienne MENE-SAFFRANE | à | Marc OXIBAR |
| | Gérard ROSENTHAL | à | Jean-Jacques DALL'ACQUA |
| | Henriette BONNET | à | Maylis DEL PIANTA |
| | Valérie SARTOLOU | à | Michel ADAM |
| | Jean-Etienne GAILLAT | à | Bernard UTHURRY |

| | | | |
|---------------------|----------------|---------------|-----------------------|
| <u>Suppléants</u> : | Daniel AMESTOY | suppléant de | Michel CONTOU-CARRERE |
| | Marthe CLOT | suppléante de | Jean LASSALLE |
| | Alain QUINTANA | suppléant de | Gérard BURS |

Absents : Guy BONPAS-BERNET Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Jean-Claude COSTE, Marianne PAPAREMBORDE (excusée), Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, André LABARTHE, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Gérard BURS (excusé), Jacques MARQUEZE.

RAPPORT N° 02-171220-ADM-

PARC NATIONAL DES PYRENEES : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-BEARN AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme MIRANDE expose :

Vu le code de l'environnement, notamment son article R. 331-26,

Vu le décret n°2009-406 du 15 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Pyrénées occidentales aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006, notamment l'article 22,

Vu la demande de Monsieur le Directeur du Parc national des Pyrénées en date du 7 novembre 2017,

Le décret n°2009-406 du 15 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Pyrénées Occidentales aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006, notamment l'article 22, prévoit que les communautés de communes sont représentées au conseil d'administration du Parc national des Pyrénées.

Deux postes d'administrateurs sont prévus pour le département des Pyrénées-Atlantiques et trois pour le département des Hautes-Pyrénées.

Les représentants des communautés de communes sont élus, par leurs pairs, au terme d'une consultation, prévue au code de l'environnement, organisée par le Préfet des Hautes-Pyrénées – Commissaire du gouvernement près du Parc national des Pyrénées.

En 2015, des élections ont été organisées ; au moment du renouvellement du Conseil d'Administration, la composition dudit conseil actée par l'arrêté du 9 novembre 2015 portant nomination au Conseil d'Administration de l'établissement public du Parc national des Pyrénées a été fixée sur le principe suivant :

pour les communautés de communes des Pyrénées-Atlantiques, les administrateurs étaient les suivants :

(...)

c) cinq représentants les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ayant pour membre au moins une commune comprise pour tout ou partie dans le cœur du parc ou ayant adhéré à la charte du parc :

Pour le département des Pyrénées-Atlantiques :

Mme Elisabeth Medard, présidente de la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe, titulaire, et M. Henri Bellegarde, conseiller communautaire à la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe, suppléant ;

M. Claude Aussant, conseiller communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, titulaire, et M. Francis Doux, conseiller communautaire à la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, suppléant ;

(...)

Compte tenu de la réorganisation territoriale des communautés de communes, il convient aujourd'hui de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour la Communauté de Communes du Haut-Béarn pour représenter notre territoire, jusqu'en 2020, au sein du conseil d'administration du Parc national des Pyrénées.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 61 voix pour et 3 abstentions (M. GASTOU, CAMSUSOU, CHOURROUT-POURTALET)

- **DESIGNE** au sein du conseil d'administration du Parc national des Pyrénées,
- **Mme Élisabeth MÉDARD**, comme représentant titulaire,
- **M. Pierre CASABONNE**, comme représentant suppléant,

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 20 décembre 2017

Suivent les signatures

Affiché le 28.12.17



Le Président

Daniel LACRAMPE